

SCOT DU GARD RHODANIEN



CARTOGRAPHIE DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS
Secteur Nord

Document pour approbation

- Promouvoir un mode de développement vertueux**
 - Secteurs potentiels de développement : secteurs prioritaires pour l'accueil des nouveaux logements en densification et en extension et pour la densification urbaine
 - Secteurs stratégiques pour l'urbanisation en extension
 - Secteurs stratégiques de renouvellement urbain
 - Quartiers gares
 - Enveloppe urbaine
 - Zones d'activités existantes ou commerciales
 - Projets d'extension de zones d'activités existantes (le nombre d'ha concerné est indiqué)
 - Zones commerciales
- Inscrire les projets dans la charte paysagère**
 - Préserver les silhouettes villageoises
 - Recomposer des fronts urbains
 - Limites d'urbanisation sur les coteaux
 - Routes paysagères à protéger
 - Entrée de ville ou tronçons de route à requalifier
 - Maintenir les coupures vertes
- Mobilité**
 - Projet de déviation de Laudun-Farès et Bagnols-sur-Cèze
- Energies renouvelables**
 - Projets réalisés, en cours ou futurs de parcs photovoltaïques au sol
- Développer le territoire en adéquation avec ses ressources et les risques**
 - Intégrer les risques de ruissellement
 - Préserver l'espace de mobilité des cours d'eau
 - Protéger les captages d'adduction en eau potable (AEP)
 - Protéger les captages AEP prioritaires identifiés par le SDAGE
 - Extensions concernées par le risque inondation : possibilité d'urbanisation si une étude hydraulique en démontre la faisabilité
 - Extensions concernées par le risque feu de forêt
 - Cadées : pas de possibilité actuelle de densification du tissu urbain existant du fait du risque mondiaire par débordement (possibilité d'évolution au regard du PPIR en cours d'élaboration)
 - Carrière existante
- Préserver la trame verte et bleue**
 - Reservoirs de biodiversité boisés
 - Reservoirs de biodiversité agricoles
 - Reservoirs de biodiversité «mosaïques»
 - Reservoirs de biodiversité en devenir
 - Reservoirs de biodiversité «zones humides»
 - Cours d'eau faisant office de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques
 - Corridors écologiques à préserver
 - Corridors écologiques à renforcer
 - Corridors écologiques à restaurer
 - Continuums forestiers ou ouverts
- Préserver le capital agricole**
 - Terres agricoles de qualité à préserver sur le long terme

Sur cette cartographie, un certain nombre d'espaces y figurant ne sont pas concernés par des orientations graphiques. Ces espaces en blanc ne sont pas de espaces sans statut. Cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas prioritaires. Ils sont soumis aux orientations écrites du DOO.

COURRIER ARRIVÉ
PREFECTURE DU GARD
06 JAN 2021
D.C.L.

Approuvé par délibération
du conseil communautaire
en date du
14 DEC. 2020

Le Président,
Jean Christian REY

